



## MOTION DE CENSURE - PLF 2023

**portée par les quatre groupes de la Nouvelle Union Populaire, Écologique et  
Sociale (NUPES)  
19 octobre 2022**

Le gouvernement nommé par le Président de la République Emmanuel Macron fait le choix de déclencher l'article 49 alinéa 3 de la Constitution sur le projet de loi de finances pour 2023.

L'usage de cet outil dès l'ouverture de la première session ordinaire de la XVI<sup>e</sup> législature démontre, une nouvelle fois, la volonté du gouvernement de se soustraire au vote de l'Assemblée.

Le recours au 49.3 atteste ainsi de la fragilité politique du Gouvernement, illustre le mépris pour la représentation nationale et confirme l'impasse de l'exécutif.

**Fragilité** déjà avérée dès le discours de politique générale et au refus de la Première ministre d'engager sa responsabilité au titre de l'article 49 alinéa 1 de la Constitution.

**Fragilité** corroborée par le rejet en juillet par le Parlement du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes publics.

**Fragilité** confirmée par l'ampleur des mobilisations sociales, lors desquelles les salariés réclament à juste titre des hausses de salaire.

**Mépris** car il illustre le refus du gouvernement d'être à l'écoute des oppositions, contrairement à sa volonté affichée de recherche de compromis et malgré son échec à convaincre la représentation nationale sur les premiers textes posant la trajectoire de financement des politiques publiques pour les années à venir.

**Mépris** car le Gouvernement avec ce recours au 49.3 balaie d'un revers de la main les débats parlementaires qui ont déjà eu lieu et permis l'adoption, contre son avis, d'amendements importants comme ceux sur la taxation des super dividendes, sur l'*exit tax* ou l'accessibilité financière des Ehpad pour tous. C'est un fait sans précédent.

**Impasse** enfin car ce recours au 49.3 atteste de l'impuissance du Gouvernement à répondre aux enjeux prioritaires du pays en proposant un horizon de justice sociale et écologique à notre peuple.



**Impasse** face au dérèglement climatique : l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution a pour objectif de soustraire au vote démocratique une loi de finances marquée par l'irresponsabilité climatique. Ce projet de loi de finances ne contient aucune mesure d'ampleur pour réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre.

**Impasse** face à la crise énergétique : l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution intervient alors qu'une crise énergétique de grande ampleur frappe les Français et les Françaises. Ce bouclier devrait garantir la satisfaction des besoins vitaux de l'ensemble des ménages et notamment des plus modestes, sans subventionner l'ébriété énergétique.

**Impasse** face à l'inflation et la crise du pouvoir d'achat pour les Français : l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution intervient alors que les Français et les Françaises subissent une inflation record et se voient dans l'obligation de restreindre leurs dépenses, y compris les plus essentielles. Le projet de loi de finances est une nouvelle opportunité manquée d'augmenter le pouvoir d'achat des Français et des Françaises.

**Impasse** face aux difficultés des collectivités locales : l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution intervient alors que l'ensemble des collectivités territoriales se débattent pour continuer à garantir à leurs habitants et habitantes des services publics de proximité. La suppression injustifiée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) fragilise leur autonomie financière pour profiter principalement aux grandes entreprises.

**Impasse** face à l'accroissement des inégalités : l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution intervient alors que l'aggravation des inégalités n'a jamais été aussi nette, rendant indispensable la remise en cause du partage actuel de la richesse.

Ce 49.3, acte de brutalité anti-démocratique, déni du parlementarisme, provocation à l'égard des citoyennes et des citoyens représentés par les élus de la Nation, nous conduit à demander la censure du Gouvernement.

**Motion signée par :**

Cyrielle CHATELAIN; Mathilde PANOT; Boris VALLAUD; André CHASSAIGNE ; Nadège ABOMANGOLI ; Laurent ALEXANDRE ; Gabriel AMARD ; Ségolène AMIOT ; Farida AMRANI ; Rodrigo ARENAS ; Christine ARRIGHI ; Clémentine AUTAIN ; Joël AVIRAGNET ; Christian BAPTISTE ; Delphine BATHO ; Marie-Noëlle BATTISTEL ; Julien BAYOU ; Lisa BELLUCO ; Karim BEN CHEIKH ; Ugo BERNALICIS ; Christophe BEX ; Carlos Martens



BILONGO ; Manuel BOMPARD ; Mickaël BOULOUX ; Idir BOUMERTIT ; Soumya BOUROUAHA ; Louis BOYARD ; Moetai BROTHERRSON ; Philippe BRUN ; Elie CALIFER ; Aymeric CARON ; Sylvain CARRIÈRE ; Jean-Victor CASTOR ; Steve CHAILLOUX ; Florian CHAUCHE ; Sophia CHIKIROU ; Hadrien CLOUET ; Éric COQUEREL ; Alexis CORBIÈRE ; Jean-François COULOMME ; Catherine COUTURIER ; Hendrik DAVI ; Alain DAVID ; Arthur DELAPORTE ; Stéphane DELAUTRETTE ; Sébastien DELOGU ; Pierre DHARRÉVILLE ; Alma DUFOUR ; Inaki ECHANIZ ; Karen ERODI ; Martine ETIENNE ; Elsa FAUCILLON ; Olivier FAURE ; Emmanuel FERNANDES ; Sylvie FERRER ; Caroline FIAT ; Charles FOURNIER ; Perceval GAILLARD ; Marie-Charlotte GARIN ; Guillaume GAROT ; Raquel GARRIDO ; Jérôme GUEDJ ; Clémence GUETTÉ ; David GUIRAUD ; Johnny HAJJAR ; Mathilde HIGNET ; Jeremie IORDANOFF ; Chantal JOURDAN ; Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE ; Sébastien JUMEL ; Marietta KARAMANLI ; Emeline K/BIDI ; Rachel KEKE ; Fatiha KELOUA HACHI ; Andy KERBRAT ; Antoine LÉAUMENT ; Bastien LACHAUD ; Julie LAERNOES ; Maxime LAISNEY ; Karine LEBON ; Arnaud LE GALL ; Tematai LE GAYIC ; Élise LÉBOUCHER ; Jean-Paul LECOQ ; Charlotte LEDUC ; Jérôme LEGAVRE ; Sarah LEGRAIN ; Murielle LEPVRAUD ; Gérard LESEUL ; Benjamin LUCAS ; Frédéric MAILLOT ; Éliisa MARTIN ; Pascale MARTIN ; William MARTINET ; Frédéric MATHIEU ; Damien MAUDET ; Marianne MAXIMI ; Manon MEUNIER ; Yannick MONNET ; Marcellin NADEAU ; Philippe NAILLET ; Jean-Philippe NILOR ; Danièle OBONO ; Nathalie OZIOL ; Francesca PASQUINI ; Bertrand PETIT ; Stéphane PEU ; Sébastien PEYTAVIE ; Anna PIC ; François PIQUEMAL ; Christine PIREs BEAUNE ; Marie POCHON ; Thomas PORTES ; Dominique POTIER ; Loïc PRUD'HOMME ; Adrien QUATENNENS ; Valérie RABAULT ; Jean-Hugues RATENON ; Jean-Claude RAUX ; Sandra REGOL ; Davy RIMANE ; Sébastien ROME ; Fabien ROUSSEL ; Claudia ROUAUX ; Sandrine ROUSSEAU ; François RUFFIN ; Aurélien SAINTOUL ; Michel SALA ; Nicolas SANSU ; Isabelle SANTIAGO ; Eva SAS ; Hervé SAULIGNAC ; Sabrina SEBAIHI ; Danielle SIMONNET ; Ersilia SOUDAIS ; Anne STAMBACH-TERRENOIR ; Aurélien TACHÉ ; Sophie TAILLÉ-POLIAN ; Bénédicte TAURINE ; Andrée TAURINYA ; Matthias TAVEL ; Jean-Marc TELLIER ; Nicolas THIERRY ; Mélanie THOMIN ; Aurélie TROUVÉ ; Cécile UNTERMAIER ; Paul VANNIER ; Roger VICOT ; Léo WALTER ; Giovanni WILLIAM ; Hubert WULFRANC.